



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 13 juillet 2021

n° 111-21

**Objet :** *RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché F20032 de rénovation de la conduite d'adduction d'eau des Chaudannes et des réseaux de distribution d'eau potable sur les communes de Jarsy, Ecole, La Compôte et du Châtelard*

- date de convocation le 07 juillet 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi treize juillet dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 28

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	
<b>Chambéry</b>	Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoza
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Roचाix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de Marie Bénévise à Alain Caraco - de Luc Berthoud à Philippe Gamen - de Brigitte Bochaton à Michel Dyen - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Christelle Favetta-Sieyes à Jean-Benoît Cerino - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur - de Christophe Richel à Michel Dyen

- conseillers excusés : 16

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Pierre Brun - Michel Camoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Marcel Ferrari - Philippe Ferrari - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Josette Rémy - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 13 juillet 2021

délibération n° 111-21

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché F20032 de rénovation de la conduite d'adduction d'eau des Chaudannes et des réseaux de distribution d'eau potable sur les communes de Jarsy, Ecole, La Compôte et du Châtelard**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le marché F20032 concernant les travaux de rénovation de la conduite d'adduction d'eau des Chaudannes et des réseaux de distribution d'eau potable, sur les communes de Jarsy, Ecole, La Compôte et du Châtelard, a été confié au groupement d'entreprises Mithieux TP / Bouvier-Rolland / Duperier Pierre et Fils / Midali Frères.

Les travaux consistent à poser 6 235 m de conduite en fonte Dn 250 mm, depuis une chambre de régulation au hameau de Carlet sur la commune de Jarsy jusqu'au réseau d'eau potable du hameau du Vieux Bourg sur la commune du Châtelard.

Le marché est composé d'une tranche ferme et deux tranches optionnelles, pour un montant total de 1 690 024 € HT :

- tranche ferme : 2 310 m de conduite en fonte Dn 250 mm, et 300 m de conduite en fonte Dn 80 mm avec reprise des branchements particuliers,
- tranche optionnelle 1 : 1 925 m de conduite en fonte Dn 250 mm, et 500 m de conduite en fonte Dn 100 mm avec reprise des branchements particuliers,
- tranche optionnelle 2 : 2 000 m de conduite en fonte Dn 250 mm, et 700 m de conduite en fonte Dn 100 mm avec reprise des branchements particuliers.

Les travaux de la tranche ferme et de la tranche optionnelle 1 sont engagés, pour un montant total de 1 159 555,00 € HT :

- tranche ferme : 615 852,50 € HT,
- tranche optionnelle 1 : 543 702,50 € HT.

Dans le cadre de la tranche ferme, les études complémentaires de géotechnique et de dimensionnement de la structure métallique pour le passage de la conduite d'adduction en Dn 250 mm au-dessus du ruisseau de Chérel sur la commune de Jarsy, ont mis en évidence la nécessité de redimensionner l'ouvrage prévu au cahier des charges.

Les prix nouveaux pour la réalisation de la passerelle préconisée sont les suivants :

- fourniture de 2 IPN 550 en acier galvanisé, d'une longueur de 26 ml chacun, constitués d'un appui fixe et d'un appui glissant, y compris les platines pré-scellées, les protections anti-franchissement et les berceaux supports de tuyau, livraison sur place incluse : 36 034,80 € HT,
- assemblage sur place de la passerelle, pose de la passerelle sur les fondations, y compris pose de la conduite d'eau potable Dn 250 mm : 6 800,00 € HT.

Les modifications ci-dessus indiquées entraînent une augmentation de 42 834,80 € HT du montant de la tranche ferme du marché, ce qui représente un pourcentage de 3,69 % environ du total de la tranche ferme et de la tranche optionnelle 1.

Le montant cumulé de la tranche ferme et de la tranche optionnelle 1 est porté à 1 202 389,80 € HT, et le montant toutes tranches confondues à 1 732 858,80 € HT.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

**Vu** la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics lancés par la Communauté d'agglomération d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

**Vu** le marché F20032,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** l'avenant n° 1 au marché F20032 relatif aux travaux de rénovation de la conduite d'adduction des Chaudannes et des réseaux de distribution d'eau potable sur les communes de Jarsy, Ecole, La Compôte et du Châtelard,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 111-21

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant n° 1 au marché F20032 de rénovation de la conduite d'adduction d'eau des Chaudannes et des réseaux de distribution d'eau potable sur les communes de Jarsy, Ecole, La Compôte et du Châtelard

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 21 juillet 2021

Annexe(s) : Annexe avenant 1 au marché F20032, Avenant 1 au marché F20032

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210721-lmc1H25713H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25713H1

Date de transmission en Préfecture : 21 juillet 2021

Date de réception en Préfecture : 21 juillet 2021

Période d'affichage : du au